

# FAQ sur l'activité partielle

17 FÉVRIER 2021

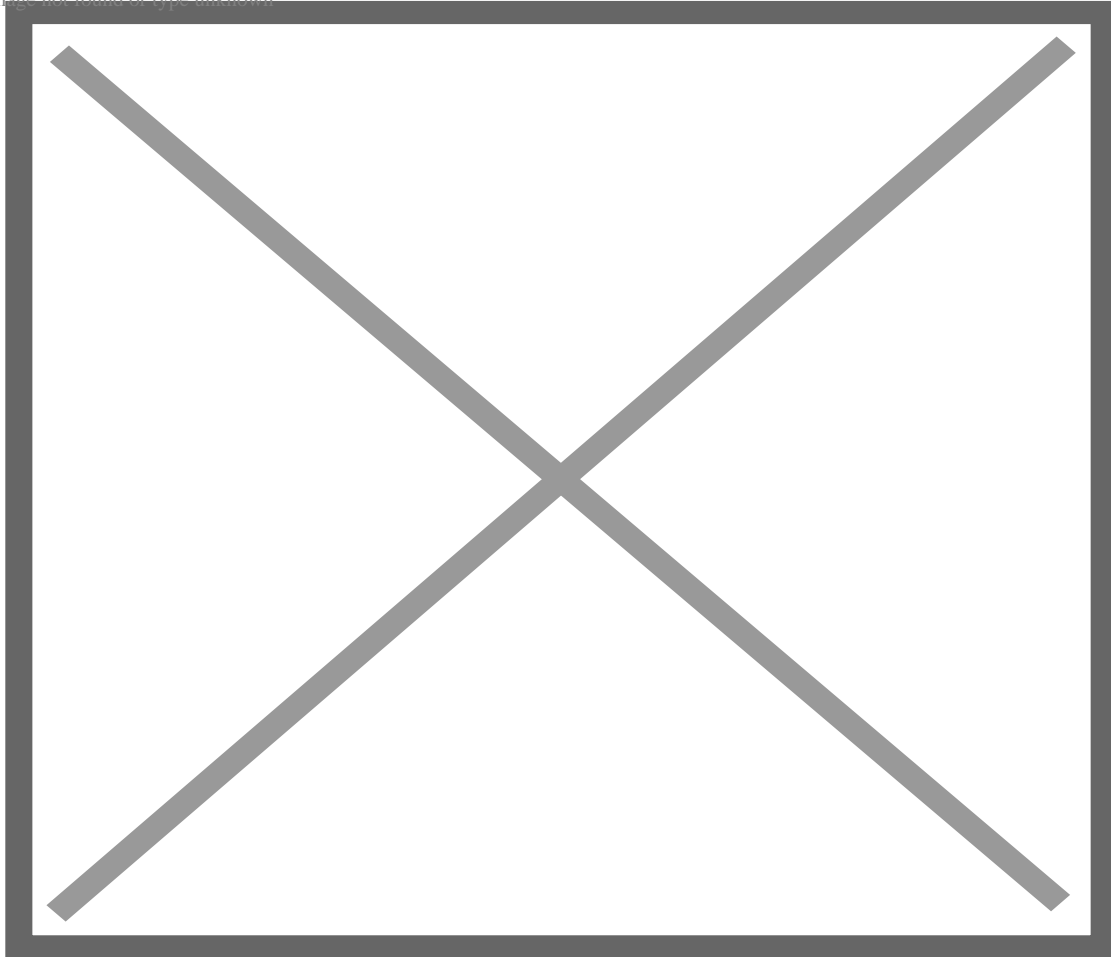


Le Ministère du travail a publié une mise à jour de sa [FAQ sur l'activité partielle](#). Anticipant la publication effective de l'intégralité des textes réglementaires, le document fait le point sur les évolutions à venir des taux d'allocation attribués aux entreprises et d'indemnité versée aux salariés.

La prochaine évolution des taux d'allocation et d'indemnisation d'activité partielle est prévue le 1er mars prochain.

Dans sa FAQ actualisé, le ministère indique les prochaines étapes, au travers un [tableau de synthèse](#), en se fondant sur une fin de la modulation des taux à compter du 1er juillet 2021.

Image not found or type unknown



Il est à noter qu'avec l'[ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021](#), les pouvoirs publics ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, au plus tard, la possibilité de recourir à cette modulation en fonction de la situation économique et sanitaire.

[Pour en savoir plus](#)

**Laure Dubois**